SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 6 juillet 2022

Date de Convocation : 24 juin 2022
Date d'Affichage : le 6 juillet 2022
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 25
Votants : 25. Soit un total de 65 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-deux le 6 juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET,

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Xavier COSTIL, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Pascal CRAFFK (suppléant de M. Régis LITZELLMANN), M. Sébastien GUERY (suppléant de M. Gilles LE CAM), M. Norbert LALLOYER, Mme Daisy DESLANDES, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Michel BAJARD (suppléant de Mme Nadine NINOT), M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Marc GIROUD.

Absents excusés :

M. Rachid BOUHOUCH

M. Régis LITZELLMANN (représenté par M. Pascal CRAFFK)

M. Hervé FLORCZAK

M. Gilles LE CAM (représenté par M. Sébastien GUERY)

M. Nicolas WISNIEWSKI

Mme Nadine NINOT (représentée par M. Michel BAJARD)

M. Jean ABONDANCE

Absents :

M. Thierry LEROY

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20220706-DCS-2022-07-182-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022

Mme Daisy DESLANDES a été désignée **secrétaire de séance.**

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

COMITE SYNDICAL DU 6 JUILLET 2022

2 - Objet : Intégration de Vallangoujard à la Commission Territoriale consultative n°1

Rapporteur : Le Président
Rédacteur : D. MOERS

Vu la loi NOTRe de 2015,

Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique,

Vu les articles L5211-1 et suivants du CGCT,

Vu les statuts du SIARP adoptés par délibération en date du 15 janvier 2020,

Vu la délibération du 24 juin 2020 créant les Commissions Territoriales consultatives,

Vu les délibérations du 17 novembre et du 15 décembre 2021 approuvant la modification des statuts du SIARP,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°A 22-049 du 21 mars 2022 actant la modification de statuts du SIARP pour intégrer la commune de Vallangoujard,

Considérant que l'article L.2121-22 du CGCT permet au Comité Syndical de « former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Considérant que les statuts du SIARP permettent au Comité Syndical, par voie de délibération, de « créer des commissions territoriales consultatives, selon des zones qui seront communément définies [...] pour faire remonter aux instances du SIARP les préoccupations et propositions de projets relatives à leur territoire ».

Lors de sa séance du 24 juin 2020, le Comité Syndical du SIARP a créé les Commissions Territoriales consultatives afin de recueillir les avis et de renforcer la concertation avec les élus locaux qui ne sont pas délégués au sein du SIARP.

Quatre commissions territoriales ont donc été créées avec pour chacune, une répartition géographique cohérente au regard des bassins versants notamment.

Considérant l'adhésion de la commune de Vallangoujard au SIARP, il convient d'intégrer cette commune dans ce dispositif de Commissions Territoriales.

Dès lors, compte-tenu des spécificités géographiques de la commune de Vallangoujard, c'est au sein de la Commission Territoriale n°1 que cette collectivité pourra siéger.

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20220706-DCS-2022-07-182-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'intégration de la commune de Vallangoujard à la Commission Territoriale consultative n°1.

DIT que la désignation du membre se fera par le biais d'une délibération de la commune de Vallangoujard.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

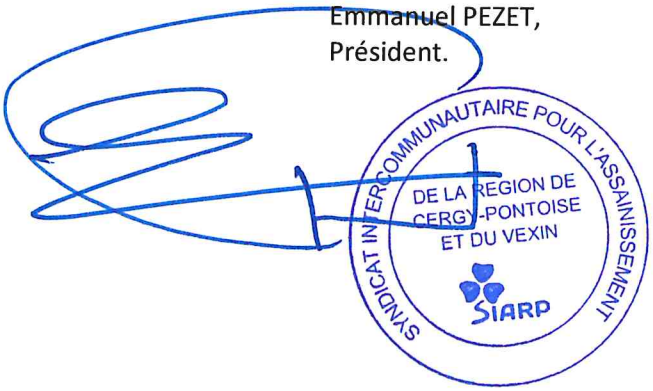

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-200091916-20220706-DCS-2022-07-182-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022